

Le Projet de Volontariat Européen Je passe à l'action!



Le **Projet de Volontariat Européen** du Corps Européen de Solidarité fait suite au **Service Volontaire Européen**.



PETIT RAPPEL...

Le **Projet de Volontariat Européen** s'adresse aux jeunes entre **18 et 30 ans**.
Ce projet dure de **2 à 12 mois**.

! Le volontariat n'est pas un stage, un emploi, ni une formation linguistique.

Le volontariat est **gratuit** pour le jeune !

LES ÉTAPES CLÉS AVANT LE DÉPART



LIENS UTILES POUR LES DÉMARCHES

→ Base de données des structures de soutien et d'accueil labellisées en Europe :
https://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_fr

- Chaque structure a son propre numéro d'accréditation.
- Il est possible de **filtrer sa recherche par pays** ou **par thème** (accueil des réfugiés et des migrants, inclusion sociale, protection de l'environnement, éducation et formation, santé et bien-être, créativité et culture, sport...)
- Les projets sont le plus souvent écrits en **anglais**.
- Attention, les structures ne cherchent pas forcément de volontaires actuellement. Il faut se renseigner sur leurs prochaines disponibilités d'accueil.

→ Tuto "Postuler à une mission du Corps Européen de Solidarité" :
<https://www.europedirectpyrenees.eu/dossier-thematique/corps-europeen-solidarite-postuler>

→ Plateforme du Corps Européen de Solidarité :
https://europa.eu/youth/solidarity_fr

- S'enregistrer sur le PASS permet de **chercher une structure d'accueil**, de **candidater directement** auprès d'elle (après avoir renseigné ses motivations), avoir accès aux **ressources de formation en ligne**...
- Le PASS permet aux structures d'accueil de **chercher elles aussi des volontaires**, de faire la **promotion de leur projet**, de réaliser le **certificat de participation**...

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention pour accueillir un ou plusieurs volontaire(s) doit être :
→ Déposé soit par la structure d'accueil, soit par la structure de soutien auprès de son agence nationale.

Le dossier présente :
→ Les missions et activités du futur volontaire.
→ Les aspects logistiques (hébergement, transport...) et pédagogiques, les formations proposées.
→ Les modalités de suivi du tuteur.
→ La dimension européenne du projet, un budget, un contrat d'activité signé par le futur volontaire, la structure d'accueil et celle de soutien.

3 DATES LIMITES DE DÉPÔT DE DOSSIER POUR 2021

11 février

Pour un départ entre le 1er mai et le 30 septembre

7 mai

Pour un départ entre le 1er août et le 31 décembre

1er octobre

Pour un départ entre le 1er janvier et le 31 mai

Le dossier est déposé à l'agence nationale aux **3 dates ci-dessus**.

Le dossier est ensuite examiné par l'agence nationale qui nomme un comité d'évaluation. Ce comité vérifie que le projet est en adéquation avec les critères définis par la Commission européenne.

Critères de sélection : qualité du programme et méthodes de travail proposées, pertinence des objectifs d'apprentissage, dimension européenne du projet, impact escompté, mesures envisagées pour assurer la visibilité et valorisation du projet... ; décision également en fonction du budget disponible de l'agence.

! Réponse environ 3 mois après le dépôt du dossier !

QUELQUES CONSEILS

Pour le CV

- Vous avez la possibilité de joindre un fichier sur votre compte PASS, pour refléter votre formation, vos expériences de volontariat et expériences professionnelles
- Pensez à parler de vos passions
- Pensez à parler de vos compétences
- Faites place à la créativité !

Pensez à renseigner tous les points concernant votre motivation sur le PASS

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

La Commission européenne a mis en ligne un site dédié au Corps Européen de Solidarité :
https://europa.eu/youth/solidarity_fr

On y retrouve une description du programme, le lien vers le PASS, une FAQ répondant aux principales interrogations...

CONTACT

**Point information
Jeunesse de Saumur**
02 41 83 31 42
pj@ville-saumur.fr

